



18 NOVEMBRE 2009



Indécent, la révocation de l'ancien bureau du CCE ?

La prudence voudrait que l'on ait pris connaissance de toutes les informations se rapportant à un sujet avant d'en faire une analyse qui pourrait ensuite se retourner contre ses auteurs. Le groupe de travail Cadres d'un syndicat ose proposer dans un tract malhabile, des conclusions avant d'avoir eu l'information du résultat de l'audit en cours sur la gestion du CCE. Je ne me permettrais pas de leur donner le moindre conseil, convaincus qu'ils sont de leur bon droit mais la prudence devrait les amener à attendre le rapport de l'auditeur qui sera rendu, le 11 janvier lors de la commission de contrôle financier avant de vouloir donner des leçons à la terre entière.

Est-il indécent d'avoir révoqué l'ancien bureau parce qu'il avait donné des ordres écrits pour tout mettre en œuvre afin de saboter le travail de l'auditeur pour qu'il ne puisse remplir sa mission ?

Est-il indécent de voir pour la première fois en 75 ans, la réunion de tous les syndicats représentatifs PS comme PN de l'entreprise hormis le syndicat d'appartenance de l'ex Secrétaire Général, tenter d'assurer la pérennité de notre institution ?

Est-il indécent de prendre nos responsabilités de partenaires pour tenter de trouver des solutions à la situation inextricable dans laquelle se trouve aujourd'hui le CCE après deux années d'une gestion hasardeuse ?

Est-il indécent de préférer l'avenir serein du bien commun à tous les salariés de notre compagnie aux explorations aventureuses d'un CCE ayant perdu toute sa justification d'outil de justice sociale ?

Est-il indécent de vouloir ramener le rôle du CCE à ce qu'il n'aurait jamais du manquer d'être, c'est-à-dire un outil de facilitation au service de ses mandants ?

L'indécence, n'est ce pas plutôt la communication calomnieuse dans le torchon intitulé bureau.com où l'on n'hésite pas à écrire que toute la responsabilité de la situation économique du CCE qui sera annoncée par l'auditeur ne peut être que celle du bureau nouvellement mis en place depuis le 03 novembre, c'est-à-dire un mois et demi ?

L'indécence, n'est ce pas plutôt, les attaques personnelles contre les bonnes volontés qui tentent de trouver des solutions à la situation que d'autres ont créé ?

L'indécence, n'est ce pas faire de l'ostracisme contre un métier de l'entreprise en portant des propos fallacieux sur les femmes et les hommes composant cette corporation ?

L'indécence, n'est ce pas de la part d'une frange peu reluisante du syndicalisme dans notre entreprise d'avoir voulu annexer une institution aussi prestigieuse que notre CCE au seul bénéfice d'une minorité de nantis auto déclarés ?

L'avenir nous montrera rapidement où sont les responsabilités. Il faudra bien que chacun s'explique au moment fatidique de l'annonce du bilan financier du CCE quand toute la lumière aura été faite sur les questions légitimes que chacun a pu se poser.

En attendant cet instant, la CFE-CGC d'Air France se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année pour vous, vos familles et toutes les personnes chères à votre cœur.

Ronald NOIROT